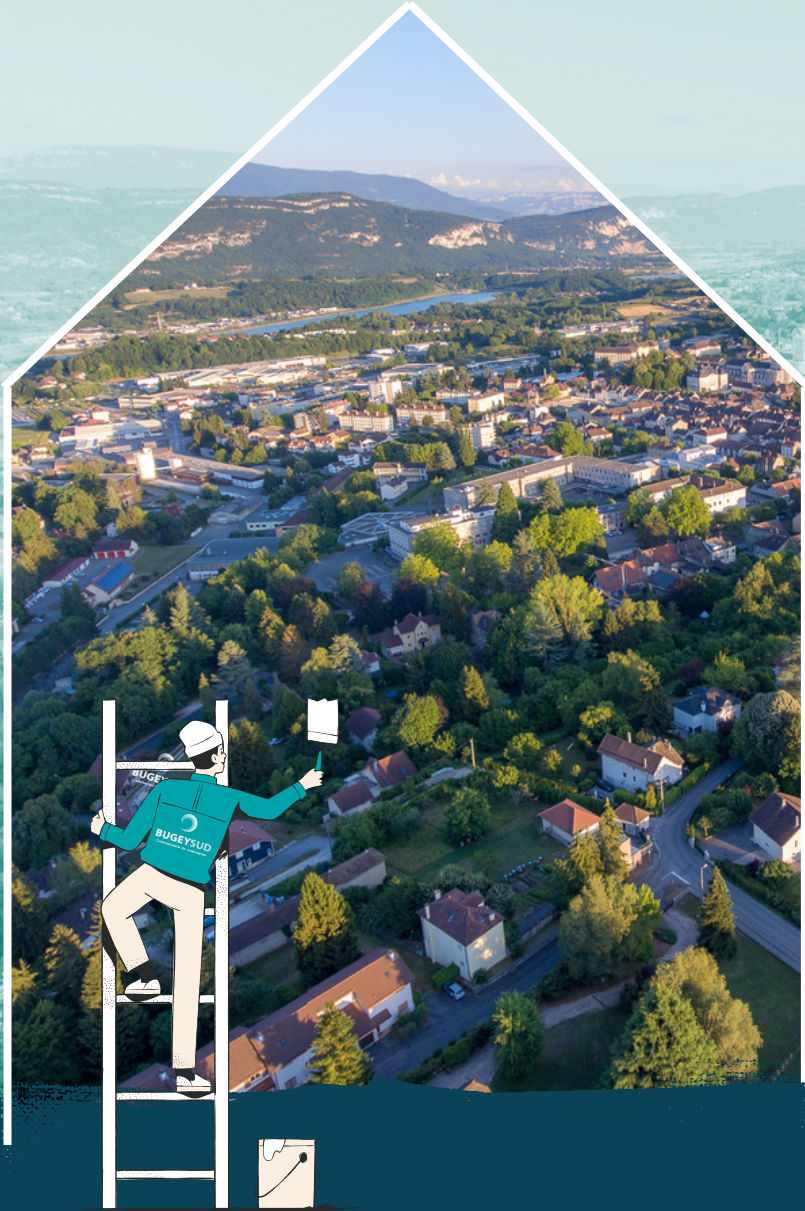


Habitat

BUGEY-SUD

RÉNOVEZ VOTRE LOGEMENT



OPAH

OPÉRATION  
PROGRAMMÉE  
D'AMÉLIORATION  
DE L'HABITAT

PROPRIÉTAIRE  
OCCUPANT



Un numéro unique pour tous vos travaux  
de rénovation : 04 79 42 33 46



**BUGEYSUD**  
Communauté de communes



## LES TRAVAUX ÉLIGIBLES

Changement du système de chauffage, isolation du logement, remplacement des menuiseries, système de ventilation, ...

## LES ÉTAPES

Contacter SoliHa Ain et vérifier les conditions d'éligibilité



Visite du logement et diagnostic personnalisé



Choix des travaux et des artisans par le propriétaire



Montage du dossier avec les aides de l'OPAH par SoliHa



Dépôt des demandes d'autorisation et accords de financement



Réalisation des travaux



Visite de conformité des travaux par SoliHa



Transmission des justificatifs puis versement des subventions

# Travaux lourds logement indigne ou très dégradé

*Vous souhaitez faire des économies d'énergie et lutter contre la précarité énergétique dans votre logement ?*

*La CCBS a initié une OPAH, en partenariat avec l'ANAH et le Département de l'Ain, et vous propose des appuis techniques et financiers pour vous accompagner dans votre projet..*

### LES CONDITIONS PRÉALABLES

- Logement occupé en résidence principale
- Logement construit il y a plus de 15 ans
- Sous condition de ressources ([cf. tableau ANAH en annexe](#))
- Ne pas avoir commencé les travaux
- Les travaux doivent être réalisés par des entreprises RGE

### LES FINANCEMENTS POSSIBLES

La définition des financements se calcule au moment de l'étude de votre projet. Plusieurs partenaires financent vos projets au côté de la communauté de communes Bugey-Sud : l'ANAH, le Département de l'Ain.

Toutes les aides ne sont pas toujours cumulables entre elles. Selon le type de subvention, différents critères peuvent être pris en compte.

### LES POINTS CLEFS À RETENIR

- Un accompagnement technique et administratif **gratuit et sur mesure**
- Une aide financière majorée de la CCBS
- Si votre projet concerne une isolation par l'extérieur, un changement de menuiserie, vous aurez besoin d'une **autorisation d'urbanisme** avant de signer le devis
- Ne pas débuter les travaux avant d'avoir reçu le récépissé de dépôt du dossier de subvention et d'autorisation d'urbanisme si celle-ci est nécessaire

[Annuaire des professionnels RGE :](https://france-renov.gouv.fr/annuaire-rge)  
<https://france-renov.gouv.fr/annuaire-rge>



# Rénovation énergétique



## LES TRAVAUX ÉLIGIBLES

Le changement du système de chauffage, isolation du logement, remplacement des menuiseries, système de ventilation, réalisation d'un audit énergétique ...

## LES ÉTAPES

Contacter SoliHa Ain et vérifier les conditions d'éligibilité



Visite du logement et diagnostic personnalisé



Choix des travaux et des artisans par le propriétaire



Montage du dossier avec les aides de l'OPAH par SoliHa



Dépôt des demandes d'autorisation et accords de financement



Réalisation des travaux



Visite de conformité des travaux par SoliHa



Transmission des justificatifs puis versement des subventions

*Vous souhaitez faire des économies d'énergie et lutter contre la précarité énergétique dans votre logement ?*

*La CCBS a initié une OPAH, en partenariat avec l'ANAH et le Département de l'Ain, et vous propose des appuis techniques et financiers pour vous accompagner dans votre projet.*

## LES CONDITIONS PRÉALABLES

- Logement occupé en résidence principale
- Logement construit il y a plus de 15 ans
- Sous condition de ressources ([cf. tableau ANAH en annexe](#))
- Ne pas avoir commencé les travaux, ne pas avoir signé de devis
- Les travaux doivent être réalisés par des entreprises RGE

## LES FINANCEMENTS POSSIBLES

La définition des financements se calcule au moment de l'étude de votre projet. Plusieurs partenaires financent vos projets au côté de la communauté de communes Bugey-Sud : l'ANAH, le Département de l'Ain.

**Toutes les aides ne sont pas toujours cumulables entre elles. Selon le type de subvention, différents critères peuvent être pris en compte.**

## LES POINTS CLEFS À RETENIR

- Un accompagnement technique et administratif **gratuit et sur mesure**
- Une aide financière majorée de la CCBS
- Si votre projet concerne une isolation par l'extérieur, un changement de menuiserie, vous aurez besoin d'une **autorisation d'urbanisme** avant de signer le devis
- Ne pas débuter les travaux avant d'avoir reçu le récépissé de dépôt du dossier de subvention.

[Annuaire des professionnels RGE :](#)  
<https://france-renov.gouv.fr/annuaire-rge>



## LES TRAVAUX ÉLIGIBLES

Remplacement d'une baignoire par une douche, pose d'un monte escalier, installation de WC accessible, pose d'une rampe d'accès, ...

## LES ÉTAPES

Contacter SoliHa Ain et vérifier les conditions d'éligibilité



Visite du logement et diagnostic personnalisé



Choix des travaux et des artisans par le propriétaire



Montage du dossier avec les aides de l'OPAH par SoliHa



Dépôt des demandes d'autorisation et accords de financement



Réalisation des travaux



Visite de conformité des travaux par SoliHa



Transmission des justificatifs puis versement des subventions

# Adaptation du logement

*Vous souhaitez adapter votre logement, et réaliser des travaux vous permettant de rester autonome et en sécurité chez vous ?*

*La CCBS a initié une OPAH, en partenariat avec l'ANAH et le Département de l'Ain, et vous propose des appuis techniques et financiers pour vous accompagner dans votre projet.*

## LES CONDITIONS PRÉALABLES

- Etre à la retraite. Avoir plus de 60 ans ou une reconnaissance handicap par la MDPH
- Occuper votre logement en résidence principale
- Sous condition de ressources ([cf. tableau ANAH en annexe](#))
- Ne pas avoir commencé les travaux, ne pas avoir signé de devis

## LES FINANCEMENTS POSSIBLES

La définition des financements se calcule au moment de l'étude de votre projet. Plusieurs partenaires financent vos projets au côté de la communauté de communes Bugey-Sud : l'ANAH, le Département de l'Ain.

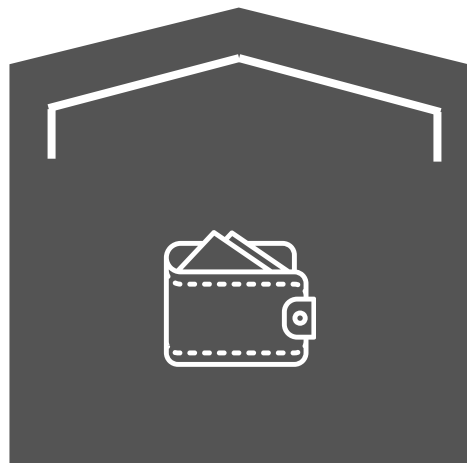
Toutes les aides ne sont pas toujours cumulables entre elles. Selon le type de subvention, différents critères peuvent être pris en compte.

Possibilité de financement de votre caisse de retraite.

## LES POINTS CLEFS À RETENIR

- Un accompagnement technique et administratif **gratuit et sur mesure**
- Une aide financière majorée de la CCBS
- Si votre projet concerne une isolation par l'extérieur, un changement de menuiserie, vous aurez besoin d'une **autorisation d'urbanisme** avant de signer le devis
- Ne pas débuter les travaux avant d'avoir reçu le récépissé de dépôt du dossier de subvention.

[Annuaire des professionnels RGE :](#)  
<https://france-renov.gouv.fr/annuaire-rge>



# Les conditions de ressources ANAH

| Nombre de personnes composant le ménage | Ménages aux ressources « modestes » | Ménages aux ressources « très modestes » |
|---|-------------------------------------|--|
| 1                                       | 21 805 €                            | 17 009 €                                 |
| 2                                       | 31 889 €                            | 24 875 €                                 |
| 3                                       | 38 349 €                            | 29 917 €                                 |
| 4                                       | 44 802 €                            | 34 948 €                                 |
| 5                                       | 51 281 €                            | 40 002 €                                 |
| Par personne supplémentaire             | + 6 462 €                           | + 5 045 €                                |

Source : Agence nationale de l'habitat (ANAH) -2024

## ALERTE AU DÉMARCHAGE COMMERCIAL ABUSIF !

Nous vous conseillons de vous méfier du démarchage téléphonique et à domicile et de ne pas signer de bons de commande ou de devis sans être sûr que l'interlocuteur est un professionnel digne de confiance, connu et reconnu localement, qualifié et agréé.

UN DISPOSITIF PORTÉ PAR

ANIMÉ PAR

CO-FINANCÉ PAR



Communauté de Communes Bugéy-Sud

Auriane ANDRE  
Chargée de mission habitat & logement  
Tél. 04 79 42 33 53



SOLIHA Ain  
11 rue Brillat Savarin,  
01000 BOURG-EN-BRESSE

